



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 FEVRIER 2025
(Date de convocation : 31 janvier 2025)

Délibération N° 20250206-12b

Le six février deux mille vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Etienne Lay, M. Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, M. Laurent Santucci, M. Sylvain Saligot, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

M. Thierry Ribeiro : procuration donnée à Mme Sarah Laguerre
Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard
Mme Aurore Ville : procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet
Mme Mélissa Pujo-Menjouet : procuration à Dominique Borgella-Adjudant
Mme Viviane Torné : procuration à M. Jean-François Rabaud
M. Benjamin Soucaze-Soudat : procuration à Etienne Lay

**Objet : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX PAR LE SDE65 -ENTREE NORD CAMPAN
Enfouissement réseaux de télécommunications**

Monsieur le Maire explique que parallèlement aux travaux d'enfouissement des réseaux de basse tension et d'éclairage public, il convient d'enfouir le réseau de télécommunications.

Les différentes prestations sont réparties de la façon suivante :

- Etudes et fournitures du matériel de génie civil (à la charge d'Orange)
- Fourniture du matériel et main d'œuvre du câble ainsi que la dépose du réseau de télécommunications suivant les éléments qui seront fournis par Orange (à la charge d'Orange).
- Mise au propre de l'esquisse et pose du matériel de génie civil, réalisé par le SDE65 (à la charge de la commune)
- Terrassement (tranchée aménagée) et plan de recollement réalisé par le SDE65 (à la charge de la commune)

Le montant des travaux réalisés par le SDE 65 se décompose de la façon suivante :

→ Mise au propre de l'esquisse et pose du matériel de génie civil à régler au SDE65 Montant TTC (TVA non récupérable)	7 800 €
→ Travaux de terrassement (tranchées aménagées) et plan de recollement à régler au SDE65 Montant HT (TVA récupérée par le SDE65)	11 000 €
→ Participation d'Orange : 12 € HT x 256 ml	-3 072 €
	<hr/>
Contribution de la commune	15 728 €

Il est proposé d'approuver le programme comme présenté ci-dessus dont le reste à charge pour la commune est estimé à 17 313 € TTC et d'inscrire les crédits au budget 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- **Article Unique** : approuve la réalisation des travaux par le SDE présentés ci-dessus et d'inscrire les crédits au budget 2025.

Date d'affichage : 17/02/2025

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

